

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



BACCAULURÉAT 2018

académie
Dijon **É**

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



LES ÉPREUVES

ORGANISATION

3 824 personnels mobilisés pour l'encadrement des épreuves

- 2 500 personnels enseignants de collèges et de lycées sont mobilisés pour la voie générale et technologique et 1 280 pour le baccalauréat professionnel
- 50 enseignants-chercheurs désignés pour présider les jurys de la voie générale, 13 désignés pour la voie technologique et 24 pour la voie professionnelle
- 14 inspecteurs chargés de l'élaboration et de la validation des sujets
- 46 agents de la division des examens et concours du rectorat mobilisés dès octobre 2017 pour préparer la session d'examen

Prévention contre toute tentative de fraude



Des mesures de sécurité sont mises en place à toutes les étapes de la préparation de la session (gestion des données, élaboration et tirage des sujets, accès aux salles, accès aux résultats, etc.).

Les candidat(e)s sont informés des risques encourus en cas de tentative de fraude par une affiche apposée dans chaque salle d'examen. Cette information leur est lue lors de la première épreuve.

L'utilisation des téléphones portables et plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'information est interdite et susceptible de poursuites pour tentative de fraude par l'autorité académique qui statue dans les deux mois suivant les résultats, après avis d'une commission de discipline.

Afin de renforcer cette mesure d'interdiction, des détecteurs d'ondes sont déployés dans les centres d'examens pour déceler toute utilisation frauduleuse de moyens de communication pendant les épreuves (téléphones portables, tablettes, baladeurs numériques, montres connectées, etc.).

Constituent une fraude :

- Toute communication des candidats pendant les épreuves,
- Toute utilisation d'information, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation lors des épreuves,
- Toute substitution d'identité,
- Toute action visant à plagier un document.

Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux candidats au baccalauréat

« Art. D. 334-25. - Dans chaque académie, une commission de discipline du baccalauréat est compétente pour prononcer des sanctions disciplinaires à l'égard des candidats auteurs ou complices d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat.

« Art. D. 334-26. - La commission de discipline du baccalauréat est présidée par un professeur des universités qui a été nommé en qualité de président du jury du baccalauréat

Nouveauté relative à l'usage de la calculatrice

ATTENTION ! Il a été décidé, pour cette session, de reporter l'application de la circulaire n° 2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques aux examens et concours de l'enseignement scolaire, au diplôme de comptabilité et gestion (DCG), au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), au diplôme d'expertise comptable (DEC) et au brevet de technicien supérieur (BTS).

Tous les candidats composeront dans les mêmes conditions qu'à la session 2017 et avec l'équipement de leur choix. Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen ne devront pas l'activer le jour des épreuves.

LES ÉPREUVES

ORGANISATION

46 Centres d'examens (tous baccalauréats confondus, et toutes épreuves anticipées comprises)

- Publics : 42 pour le Baccalauréat général et technologique, 39 pour le Baccalauréat professionnel
- Privés sous contrat : 12 pour le Baccalauréat général et technologique, 12 pour le Baccalauréat professionnel
- Autres : 6 CFA, privés hors contrats, centre des compagnons

Le Bac à l'heure du numérique : 3 épreuves en visio conférence

Certain(e)s candidat(e)s ont, en raison de leur éloignement géographique des centres d'examen, la possibilité de passer leurs épreuves orales obligatoires par visio conférence.

Pour l'académie, 3 épreuves ont été organisées en juin. Elles concernent 20 candidats.

LES ÉPREUVES DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Les épreuves écrites du baccalauréat se déroulent sur une semaine, du lundi au vendredi et durent huit heures maximum.

Cette année, les épreuves écrites du baccalauréat se déroulent du 18 au 25 juin inclus.

Séries générales et technologiques

Épreuves écrites (Métropole) :

18, 19, 20, 21, 22 et 25 juin 2018.

Résultats du 1er groupe d'épreuves

Les résultats du 1er groupe d'épreuves sont connus à partir du vendredi 6 juillet 2018 (métropole) pour toutes les séries.

Oraux de rattrapage

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1er groupe, les épreuves orales du 2e groupe se déroulent jusqu'au 11 juillet 2018.

Épreuves de remplacement

Ces épreuves sont réservées aux candidats inscrits qui, pour des raisons dûment justifiées, n'ont pu se présenter aux épreuves de fin d'année scolaire.

- Épreuves écrites terminales : du mercredi 5 au vendredi 14 septembre 2018
- Épreuves écrites de français et de littérature : 2018.

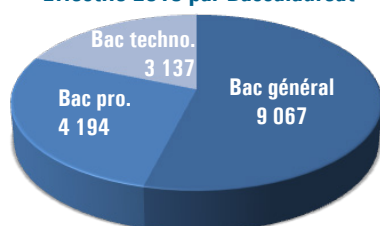
L'ESSENTIEL DU BAC

LES CHIFFRES CLÉS

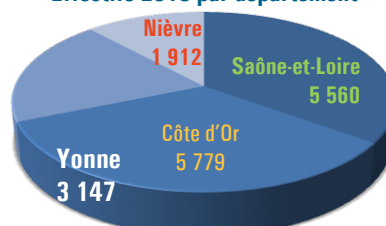
16 398 candidats dans l'académie de Dijon

 en hausse de 5,8 % par rapport à 2017

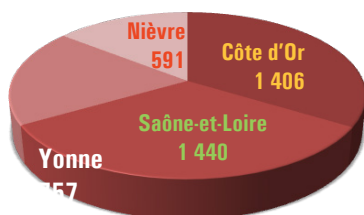
Effectifs 2018 par Baccalauréat



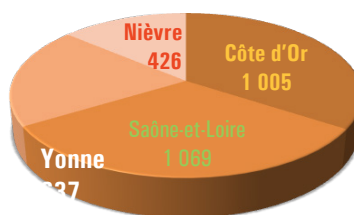
Effectifs 2018 par département



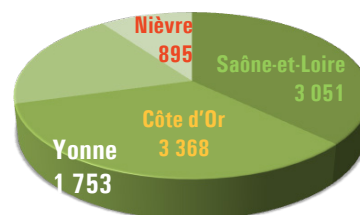
Baccalauréat professionnel



Baccalauréat technologique



Baccalauréat général



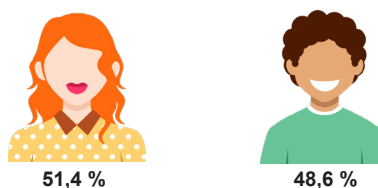
Effectifs d'inscrits 2018 dans l'académie par département

	Académie	21	58	71	89
Baccalauréat Professionnel	4 194	1 406	591	1440	757
Baccalauréat Technologique	3 137	1 005	426	1 069	637
STMG	1413	428	153	538	294
STI2D	768	241	80	270	177
STD2A	55	23	32	-	-
STL	242	80	47	92	23
ST2S	599	194	114	169	122
STHR	60	39	-	-	21
TMD	-	-	-	-	-
Baccalauréat Général	9 067	3 368	895	3 051	1 753
BAC ES	2 962	1 135	207	1 038	582
BAC L	1 319	435	170	412	302
BAC S	4 786	1 798	518	1 601	869
Tous les baccalauréats confondus	16 398	5 779	1 912	5 560	3 147

316 candidats individuels dans l'académie

	Académie	21	58	71	89
Bac Professionnel	39	17	2	6	14
Bac Technologique	89	39	10	16	24
Bac Général	188	76	20	48	44
TOTAL	316	132	32	70	82

Répartition filles-garçons



	Filles		Garçons	
	Effectif	%	Effectif	%
Bac Professionnel	1 731	41,5	2 435	58,5
Bac Technologique	1 507	48	1 630	52
Bac Général	5 179	57,1	3 888	42,9
Tout baccalauréats confondus	8 417	51,4	7 953	48,6

15 814 élèves de 1^{ère} inscrits aux épreuves anticipées

- Français : 11 761
- Sciences : 3 970
- Candidats « sportifs de haut niveau » : 83 en première

1 468 demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap

Candidats qui bénéficient de mesures d'aménagement au titre de handicap reconnu :

- 313 demandes d'aménagement pour le baccalauréat professionnel,
- 406 demandes d'aménagement pour le baccalauréat technologique,
- 749 demandes d'aménagement pour le baccalauréat général.

Aménagements prévus :

Les principaux aménagements sont la mise en place de tiers temps, l'étalement des épreuves sur plusieurs sessions, une mise en forme adaptée des sujets, le recours à des accompagnant(e)s : secrétaires ou assistant(e)s.

La décision de ces aménagements est prise par le recteur après avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (C.D.A.P.H.) et mise en œuvre par les centres d'examen.

LES RÉSULTATS

DU BACCALAURÉAT

Consulter les résultats

Premier groupe d'épreuves

L'affichage des résultats toutes séries du 1^{er} groupe d'épreuves se fera **le 6 juillet à 9 heures** sur le site internet académique : www.ac-dijon.fr

Second groupe d'épreuves («oraux de rattrapage»)

L'affichage des **résultats du second groupe d'épreuves** (oraux de rattrapage) se fera sur le site internet académique (www.ac-dijon.fr)

- pour le Bac général et technologique, le **11 juillet 2018 à partir de 20h00**
- pour les Bac Pro, le **10 juillet 2018 à partir de 20h00**

CONSEILS AUX CANDIDATS

Pour accompagner les candidats durant leurs révisions, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le site quandjepasselebac.education.fr.

Cette plateforme fournit des conseils pour réviser le baccalauréat ainsi que des informations essentielles aux lycéens pour préparer l'après bac et l'entrée à l'université.

Le ministère a également fait appel au Youtuber Cyrus North, à travers sa chaîne L'Antisèche dédiée aux lycéens, pour leur donner des conseils, les encourager et les motiver.

En parallèle, et toujours pour mobiliser et encourager un maximum de futurs bacheliers, des conseils pratiques et des encouragements sont prodigués quotidiennement sur le compte Snapchat officiel du ministère.



Vous pouvez consulter les conseils du ministère pour bien réussir vos épreuves du baccalauréat sur : <http://quandjepasselebac.education.fr/conseils-revisions-bac/>

LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

Pour améliorer les conditions d'accès à l'enseignement supérieur et réduire le taux d'échec trop important en première année de licence, un Plan étudiants, porté par la loi Orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018, a été mise en place pour la rentrée 2018.

Il apporte notamment aux futurs étudiants :

- **un accompagnement renforcé** pour aider les élèves à bien s'orienter et à concevoir leur projet de réussite;
- **une plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur**, Parcoursup, transparente et juste qui supprime le tirage au sort;
- **la mise en place de parcours personnalisés** à l'université à la rentrée 2018 pour mieux accompagner les étudiants vers la réussite.

Pour accueillir tous les bacheliers dont le nombre augmente chaque année, le Gouvernement a dégagé 13 millions d'euros dès 2018 pour financer la création de 19 000 places dans les filières les plus demandées.

Les candidats et les vœux pour la session 2018

810 957 candidats ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup (hors apprentissage), contre 808 566 en 2017, soit une hausse de 0,3%.

Parmi les candidats qui ont confirmé au moins un vœu, on compte en 2018 : 629 769 lycéens de terminale (soit 78%), 98 490 candidats en réorientation (soit 12%) et 82 698 candidats suivant une scolarité à l'étranger ou non scolarisés cette année (soit 10%).

Focus sur les lycéens

Parmi les lycéens de terminale ayant confirmé au moins un vœu :

- les bacheliers généraux : 387 182 candidats soit 62% ;
- les bacheliers en filière technologique : 139 710 candidats soit 22% ;
- les bacheliers en filière professionnelle : 102 877 candidats soit 16 %

Les vœux

À l'issue de la phase d'inscription, ces 810 957 candidats ont confirmé près de 6,3 millions de vœux (hors apprentissage) dans une ou plusieurs des 13 000 formations disponibles sur Parcoursup. Les candidats ont formulé et confirmé en moyenne 7,7 vœux (contre 9,4 l'année dernière).

Les filières sélectives de l'enseignement supérieur continuent d'attirer de nombreux candidats avec 4,3 millions des 6,3 millions de vœux (soit 68%) pour les STS, les CPGE, les IUT ou les écoles.

Du 22 mai au 5 septembre, la phase d'admission

Depuis le 22 mai se déroule la phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup. Les candidats reçoivent désormais une réponse à chacun de leurs vœux, ce qui leur permet de choisir sereinement la formation qu'ils souhaitent poursuivre.

Parcoursup fonctionne en continu : chaque matin, les dossiers des candidats sont actualisés. Chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère une place pour un autre candidat qui souhaite également suivre cette formation. Les délais de réponse aux propositions d'admission se réduisent au fur et à mesure que la rentrée universitaire approche, pour que chacun trouve sa place rapidement.

Lorsqu'une proposition d'admission est faite par un établissement, les candidats reçoivent une alerte via leur messagerie personnelle et l'application Parcoursup.

Les différentes réponses des formations que les candidats peuvent recevoir :

- Oui – proposition d'admission
- Oui, si – proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non-sélective)
- En attente d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent)
- Non (uniquement en formation sélective)

PARCOURSUP PENDANT LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

Pour que les lycéens puissent se concentrer pleinement sur les épreuves du baccalauréat, la phase d'admission Parcoursup est suspendue du lundi 18 au lundi 25 juin inclus.

Cela signifie concrètement que pendant cette période :

- 1 - les lycéens ne recevront pas de proposition d'admission de la part des formations ;
- 2 - l'actualisation des dossiers est suspendue : les listes d'attente ne sont pas mises à jour ;
- 3 - les délais de réponse sont suspendus : quand un délai de réponse pour une proposition d'admission arrive à son terme pendant cette période (pour les propositions d'admission reçues entre le 12 et le 17 juin), ce délai est décalé pour tenir compte des 8 jours des épreuves ;
- 4 - pendant cette période, les lycéens qui le souhaitent ont la possibilité d'agir sur la plateforme : répondre aux propositions d'admission reçues avant le 18 juin, renoncer à des vœux en attente, etc.

La phase principale d'admission reprendra son cours à compter du mardi 26 juin au matin. À cette même date s'engagera **la phase complémentaire** permettant aux candidats de formuler des vœux sur des places restées vacantes.

Une phase complémentaire accessible à tous les candidats dès le 26 juin

Elle débute après les épreuves du baccalauréat et permet aux candidats qui le souhaitent de formuler dix nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup. Cette phase dure jusqu'au 21 septembre.

La session de remplacement de septembre

En 2018, si un candidat ne peut pas se présenter à une ou plusieurs épreuves du baccalauréat en cas de force majeure, il ne repasse que celle/celles-ci en septembre et conserve le bénéfice de son classement Parcoursup jusqu'aux délibérations et résultats en septembre.

FACILITER L'ACCÈS DANS LE SUPÉRIEUR

Une expérimentation pour l'orientation des Bac pro en BTS

La région académique est engagée depuis l'année scolaire dernière et pour une durée de trois années dans l'expérimentation « après le Bac pro, osez le BTS ! » : un nouveau mode opératoire pour faciliter l'orientation des bacheliers professionnels en STS. La décision d'affectation de ces bacheliers, sous la responsabilité des lycées d'origine, s'appuie sur l'avis du conseil de classe dès le 2nd trimestre.

Ce dispositif a été mis en place afin d'accroître le pourcentage de bacheliers professionnels accédant en BTS et poursuivant des études supérieures.

Des places réservées pour les meilleur(e)s bachelier(ère)s

Le dispositif « Meilleurs bacheliers », généralisé en 2015, permet aux 10 % des meilleur(e)s bachelier(ère)s par filière de chaque lycée (terminales S, ES, L, technologique et professionnelle) de bénéficier, si elles/ s'ils le souhaitent, un droit d'accès dans une formation sélective publique de l'enseignement supérieur : classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ; classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles (CUPGE) ; sections de technicien supérieur (STS) ; mises à niveau en arts appliqués (MANAA) et en hôtellerie (MANH) ; formations préparant au DCG, au DMA ou au DTS ; instituts universitaires de technologie (IUT) ; DEUST ; diplômes d'université post-baccalauréat ; mentions complémentaires ; instituts d'études politiques (IEP) non parisiens ; écoles d'ingénieurs publiques qui recrutent après le baccalauréat, comme le réseau des instituts nationaux de sciences appliquées (Insa), écoles d'ingénieurs polytechniques des universités, etc.

L'objectif de ce dispositif est de récompenser le mérite partout sur le territoire et de lutter contre l'autocensure de certain(e)s jeunes dans leur orientation.

UNE DEUXIÈME CHANCE POUR LES LYCÉENS DÉCROCHEURS

Le Lycée de la Nouvelle Chance de Bourgogne est destiné à des jeunes de 18 à 25 ans « décrochés » (niveau V) du système éducatif depuis au moins 1 an, suivis par les missions locales, Pôle Emploi... et désirant reprendre un parcours qualifiant en lycée.

Le LNC prend place parmi les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire existant régionalement (FOQUALE, MLDS, E2C, EPIDE...).

Il est complémentaire de l'offre existante et ses caractéristiques lui confèrent un rôle spécifique dans le cadre au retour en formation des jeunes.

Les jeunes inscrits au LNC ont le statut de **stagiaires de la formation professionnelle** et perçoivent à ce titre une indemnité de formation. Le LNC de Bourgogne est basé au lycée Hilaire de Chardonnet de Chalon-sur-Saône et s'appuie sur un réseau d'établissements partenaires.

Cette année, 10 jeunes se présentent aux épreuves du baccalauréat professionnel.

Le droit au maintien en formation au service de la lutte contre le décrochage

La réinscription des élèves en terminale : une décision de droit mais une démarche volontaire

La réinscription des élèves en terminale suite à un échec au bac n'est pas automatique dans la mesure où elle exige une procédure manuelle. En revanche, elle doit être systématiquement proposée aux élèves car elle est de droit. L'élève ou sa famille doit faire la démarche de prendre contact avec l'établissement pour se réinscrire, le plus tôt possible, et dans l'idéal dès juillet.

Le bénéfice de conservation des notes

Les candidats ajournés aux examens des baccalauréats général, professionnel et technologique peuvent demander à conserver, sur leur demande et pour chacune des épreuves du premier groupe, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 obtenues, lorsqu'elles/ils se présentent à l'examen dans la même série ou la même spécialité et dans la limite des cinq sessions suivantes.

En savoir plus : <http://quandjepasselebac.education.fr/>



#BAC2018 LE CALENDRIER

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

MÉTROPOLE



© education.gouv.fr - janvier 2018

	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE SCIENTIFIQUE
Lundi 18 juin	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h
Mardi 19 juin	Histoire - géographie 8h - 12h	Histoire - géographie 8h - 12h	Histoire - géographie 8h - 11h
Mercredi 20 juin	LV1 14h - 17h	LV1 14h - 17h	LV1 14h - 17h
Jeudi 21 juin	Sciences économiques et sociales 8h - 12h ou 13h (spécialité économie approfondie ou sciences sociales et politiques)	Littérature 8h - 10h	Physique-chimie 8h - 11h30
Vendredi 22 juin	Mathématiques 8h - 11h LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	Mathématiques 8h - 11h LV2 étrangère 14h - 17h LV2 régionale 14h - 17h	Mathématiques 8h - 12h LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h
Lundi 25 juin		Arts (épreuve écrite) 14h - 17h30 Langues et cultures de l'Antiquité : Grec 14h - 17h Langues et cultures de l'Antiquité : Latin 14h - 17h	Sciences de la vie et de la Terre 14h - 17h30 Écologie, agronomie et territoires 14h - 17h30 Sciences de l'ingénieur 14h - 18h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.



#BAC2018 LE CALENDRIER

ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION DE JUIN

Les épreuves générales écrites sont communes à tous les candidats.



© education.gouv.fr - janvier 2018

	Métropole Mayotte	La Réunion	Guadeloupe Martinique	Guyane	Saint-Pierre- et Miquelon	Polynésie française
Français	Lundi 18 juin 9h30 - 12h	Lundi 18 juin 10h30 - 13h	Lundi 18 juin 12h30 - 15h	Lundi 18 juin 13h30 - 16h	Lundi 18 juin 14h30 - 17h	Lundi 18 juin 7h30 - 10h
Histoire-géographie et éducation civique	Lundi 18 juin 14h - 16h	Lundi 18 juin 15h - 17h	Lundi 18 juin 15h30 - 17h30	Lundi 18 juin 16h30 - 18h30	Lundi 18 juin 17h30 - 19h30	Lundi 18 juin 10h30 - 12h30
Prévention, santé et environnement	Mardi 19 juin 9h30 - 11h30	Mardi 19 juin 10h30 - 12h30	Mardi 19 juin 12h30 - 14h30	Mardi 19 juin 13h30 - 15h30	Mardi 19 juin 14h30 - 16h30	Mardi 19 juin 7h30 - 9h30
Économie-droit	Mardi 19 juin 14h - 16h30	Mardi 19 juin 15h - 17h30	Mardi 19 juin 15h - 17h30	Mardi 19 juin 16h - 18h30	Mardi 19 juin 17h - 19h30	Mardi 19 juin 10h - 12h30
Économie-gestion	Mardi 19 juin 14h - 16h	Mardi 19 juin 15h - 17h	Mardi 19 juin 15h - 17h	Mardi 19 juin 16h - 18h	Mardi 19 juin 17h - 19h	Mardi 19 juin 10h - 12h
Arts appliqués et cultures artistiques	Mercredi 20 juin 10h - 11h30	Mercredi 20 juin 11h - 12h30	Mercredi 20 juin 12h30 - 14h	Mercredi 20 juin 13h30 - 15h	Mercredi 20 juin 14h30 - 16h	Mercredi 20 juin 7h30 - 9h
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	Épreuves pratiques et écrites sur support informatique : du jeudi 24 mai au mercredi 6 juin 2018, à partir de 8h					

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.



#BAC2018 LE CALENDRIER



© education.gouv.fr - janvier 2018

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

MÉTROPOLE

	ST2S	STMG	STHR
Lundi 18 juin	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h
Mardi 19 juin	Histoire - géographie 8h - 10h30 Mathématiques 14h - 16h	Histoire - géographie 8h - 10h30 Mathématiques 14h - 17h	Histoire - géographie 8h - 10h30 Mathématiques 14h - 16h
Mercredi 20 juin	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h
Jeudi 21 juin	Sciences physiques et chimiques 8h - 10h Sciences et techniques sanitaires et sociales 14h - 17h	Épreuve de spécialité 14h - 18h	Économie et gestion hôtelière 14h - 18h
Vendredi 22 juin	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	Management des organisations 8h - 11h LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h
Lundi 25 juin	Biologie et physiopathologie humaines 14h - 17h	Économie - droit 8h - 11h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.



	STL		STI2D	STD2A
	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
Lundi 18 juin	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h
Mardi 19 juin	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 17h
Mercredi 20 juin	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h
Jeudi 21 juin	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14h - 18h	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14h - 18h	Enseignements technologiques transversaux 14h - 18h	Analyse méthodique en design et arts appliqués 14h - 18h
Vendredi 22 juin	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h
Lundi 25 juin	Physique - chimie 8h - 11h	Physique - chimie 8h - 11h	Physique - chimie 8h - 11h	Physique - chimie 8h - 10h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

CANDIDAT LE PLUS JEUNE ET LE PLUS ÂGÉ

Baccalauréat professionnel

Côte-d'Or	Âge	Sexe	Filière	Ville
La plus âgée	46	F	Prothèse dentaire	Dijon
Le plus jeune	17	F	Boulangerie	Dijon
Nièvre	Âge	Sexe	Filière	Ville
La plus âgée	51	M	Logistique	Nevers
Le plus jeune	17	M	Cuisine	Château Chinon
Saône-et-Loire	Âge	Sexe	Filière	Ville
La plus âgée	44	F	Tapisserie d'ameublement	Autun
La plus jeune	17	F	Gestion d'administration	Chalon
Yonne	Âge	Sexe	Filière	Ville
Le plus âgé	34	F	Accueil relations clients usagers	Auxerre
La plus jeune	17	M	Maintenance équipements électrique	Sens

Baccalauréat général et technologique

Côte-d'Or	Âge	Sexe	Filière	Ville
Le plus âgé	43	M	L	Dijon
Le plus jeune	16	M	ES	Dijon
Nièvre	Âge	Sexe	Filière	Ville
La plus âgée	28	M	STMG	Nevers
La plus jeune	16	F	S	Nevers
Saône-et-Loire	Âge	Sexe	Filière	Ville
La plus âgée	34	F	S	Chalon
Le plus jeune	16	F	S	Chalon
Yonne	Âge	Sexe	Filière	Ville
La plus âgée	40	M	ES	Avallon
Le plus jeune	16	F	ES	Sens

GLOSSAIRE

BCP	baccalauréat professionnel
BTN	baccalauréat technologique
BCG	baccalauréat général

Séries du baccalauréat général

ES	économique et sociale
L	littéraire
S	scientifique

Séries du baccalauréat technologique

ST2S	sciences et technologies de la santé et du social
STD2A	sciences et technologies du design et des arts appliqués
STI2D	sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STMG	sciences et technologies du management de la gestion
STL	sciences et technologies de laboratoire
TMD	techniques de la musique et de la danse
STHR	sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration